

Nombres de membres :

- En exercice 7
- Présents 5
- Exprimés 5
- Absents excusés 2
- Représentés 0
- Ayant pris part à la délibération 5

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 22 novembre 2024**

**OBJET : Exécution du budget 2025**

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-deux novembre à 18H15 le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Bax, au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur MANFRIN Jean Marc.

**PRESENTS** : M. MANFRIN Jean-Marc, M. ROSELLO José, M. GALY-BRUSQUET Pierre, Mme MARTY Laetitia

**Absent excusé** : M. LE LURON Renaud, M. BIAU Jean-Luc

M. PAREDES Baptiste a été élu secrétaire.

Monsieur le Maire indique qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2024, le budget prévisionnel 2024 n'étant pas adopté, il conviendra afin de permettre la continuité du fonctionnement de la commune et en application de l'Article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, de l'habilité jusqu'à l'adoption du budget, à :

- Mettre en recouvrement les recettes de la section de fonctionnement,
- Engager, mandater et liquider les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites de l'année précédente ;
- Mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget principal ;
- Engager, liquider et mandater les dépenses d'Investissement du budget principal, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent pour le montant et affectation de crédits suivants :
  - Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles : 100,00 €
  - Chapitre 21 : Immobilisations corporelles : 26 500,00 €

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- D'habiliter Monsieur le Maire pour la réalisation des opérations comptables visées ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à faire les démarches et signer tous les documents nécessaires.

La présente délibération certifiée exécutoire a été publiée et transmise au Représentant de l'Etat le 02/12/2024

Fait à BAX  
Le 29/11/2024

Convocation : 15/11/2024

Le Maire  
MANFRIN Jean-Marc

